Moret Seine & Loing
Communauté de Communes

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
16 DECEMBRE 2020
EN VISIOCONFERENCE ET RETRANSMIS EN DIRECT SUR LE SITE WWW.CCMSL.FR

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE : **CHAMPAGNE SUR SEINE :** Mrs GONORD, KERIGER, GIRY, Mmes SCHNEIDER, BAYE - **FLAGY :** Mr DESVIGNES - **LA GENEVRAYE :** Mme PERINI - **MONTIGNY SUR LOING :** Mmes MONCHECOURT, JACQUENET, Mr CORBEL - ***MORET-LOING-ET-ORVANNE*** **:** Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, JOCHMANS, BODIER, POUILLIER, ATLAN, SEPTIERS, Mmes GAUDIN, Mmes SAVAL-BONET – EYRIGNONX, SOUCHARD, GRAU, THALAMY, EPIKMEN - **NANTEAU SUR LUNAIN :** Mr GUIMARD - **NONVILLE :** Mr BELLIOT représentant Mr BALLAND - **PALEY :** Mr COCHIN - **THOMERY :** Mr MICHEL, TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** Mrs MOMON, BEUDAERT - **VILLECERF :** Mr DEYSSON - *VILLEMARECHA*L **:** Mme KLEIN, Mr GOISET – **VILLEMER :** Mr BEAUFRETON - **VILLE SAINT JACQUES :** Mr DUCHATEAU

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE : **CHAMPAGNE SUR SEINE :** Mme AUFILS par Mme EPIKMEN **MORET–LOING-ET-ORVANNE :** Mme DUMAS-PRIMBAULT par Mr JOCHMANS – Mr LIMOGES par Mme THALAMY - **SAINT MAMMES :** Mr SURIER par Mme MONCHECOURT – Mr PERRIN par Mr KERIGER – Mr BRUMENT par Mr DEYSSON – Mme PIAT par Mr DUCHATEAU - **THOMERY :** Mme PATTYN par Mr TROUBAT – Mme VANNEAU par Mr MICHEL - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** Mme DARGNAT par Mr MOMON

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE : **CHAMPAGNE SUR SEINE :** Mme SANS - **DORMELLES :** Mr LARGILLIERE - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE

Suite à la crise sanitaire, cette assemblée se déroule en visioconférence :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE :

- L'établissement du quorum par l'appel du Président en début de séance,
- L'enregistrement des débats et la conservation de celui-ci jusqu'à l'adoption du procès-verbal de la séance,
- Le comptage des votes par le Président qui invitera les personnes connectées à exprimer par leurs voix, leurs votes.

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu 15 octobre 2020

EST INFORME des décisions prises :

2020.202 du 9 octobre 2020

Signature de l'avenant n° 1 au contrat d'objectifs 2019-2020 avec le Département de Seine-et-Marne ayant pour objet de modifier les termes de l'article 3.1 comme suit :

LAEP « Petits Pas Grands Pas » à VENEUX LES SABLONS

« Pour permettre la réalisation des objectifs fixés à l'article 2 du contrat d'objectifs initial, le Département s'engage à verser au gestionnaire une participation financière de 1 065,90 € pour l'exercice 2020 et une participation financière à déterminer, sous réserve du vote annuel des crédits correspondants par l'Assemblée départementale, pour les années suivantes. »

LAEP « Main-tenant pour 2 mains » à VILLEMER

« Pour permettre la réalisation des objectifs fixés à l'article 2 du contrat d'objectifs initial, le Département s'engage à verser au gestionnaire une participation financière de 1 098,20 € pour l'exercice 2020 et une participation financière à déterminer, sous réserve du vote annuel des crédits correspondants par l'Assemblée départementale, pour les années suivantes. »

Cette modification entrera en vigueur à compter de la date de signature des deux parties.

Toutes les clauses du contrat initial non modifiées par cet avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2020.203 du 13 octobre 2020

Signature avec la Société TOPSEC France d'un contrat, pour une durée initiale de 5 ans à compter de la date de signature par les 2 parties, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 4 ans, concernant l'installation et la gestion d'un distributeur automatique d'accessoires de piscine à usage du public sur le site de la piscine du Grand Jardin.

Les recettes générées par l'appareil bénéficieront à TOPSEC qui s'engage à rétrocéder à MORET SEINE & LOING 5 % du chiffre d'affaire HT réalisé par le distributeur.

2020.204 du 13 octobre 2020

Signature avec les communes membres d'une convention de mise à disposition du Conseiller en Prévention des Risques Professionnels, conclue à compter du 1er novembre 2020 pour la durée du mandat (6 ans), pour exercer des missions ponctuelles afin d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

2020.224 du 20 octobre 2020

De signer l'avenant à la convention avec une structure éducative qui accueille et intègre Lire et faire lire dans ses activités avec La Ligue de l'enseignement de Seine-et-Marne ayant pour objet de préciser les modalités d'interventions d'un bénévole pour l'année scolaire 2020-2021 à savoir :

Intervention les mardis :

- 1 mardi tous les 15 jours au multi accueil « la farandole » à MORET SUR LOING de 15 h à 16 h
- 1 mardi tous les 15 jours à :
  - ✓ La crèche collective « les Moussaillons » à SAINT MAMMES de 9 h 30 à 10 h 45
  - ✓ La micro crèche « Arc en ciel » de CHAMPAGNE SUR SEINE de 11 h à 12 h

Cette modification entrera en vigueur à compter de la date de signature des deux parties.

Toutes les clauses de la convention initiale non modifiées par cet avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2020.225 du 22 octobre 2020

Signature avec le Département de Seine et Marne de l'avenant au contrat triennal de développement culturel 2018/2020 ayant pour objet de modifier les articles 2, 4 et 5 du contrat initial. Ces modifications entreront en vigueur à compter de sa date de signature. Les dispositions non modifiées par l'avenant demeurent applicables.

2020.226 du 22 octobre 2020

Autorisation donnée à Monsieur Francis DUCHATEAU, Vice-Président de MORET SEINE & LOING, de signer l'ensemble des documents relatifs à la vente de la parcelle n° 166E1974 d'une superficie de 26 m² issue de la parcelle n° 166E634 et de la parcelle n° 166E1976 d'une superficie de 261 m² issue de la parcelle n° 166E1941 de la Céramique pour une superficie totale de 287 m² à MORET-LOING-ET-ORVANNE, commune déléguée ECUELLES, au profit de la Pharmacie VOGEL ou toute Société Civile Immobilière s'y substituant au prix de 30 € HT/m² soit 8 610,00 € HT et les frais de géomètre à 2 735,00 € HT correspondant à un montant total de 11 345,00 € HT.

La signature est prévue le 6 novembre 2020 à l'office notarial de MORET-LOING-ET-ORVANNE.

2020.227 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération de rénovation du Multi Accueil La Farandole à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 42 012,93 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 42 012,93 € HT

2020.228 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération de réaménagement de la Grange aux Enfants à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 185 800,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 185 800,00 € HT.

2020.229 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération de réaménagement de la Micro Crèche Arc en Ciel à CHAMPAGNE SUR SEINE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 237 180,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 237 180,00 € HT.

2020.230 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL

pour l'opération d'extension de 4 places de l'aire d'accueil des gens du voyage à CHAMPAGNE SUR SEINE et d'arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 212 115,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 212 115,00 € HT.

2020.231 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération de rénovation de la Halte Fluviale Prugnat à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 65 544,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 65 544,00 € HT.

2020.232 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération d'extension du parc de stationnement auto du bâtiment « FFED » à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 94 143,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 94 143,00 € HT.

2020.233 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération Hôtel d'Entreprises Prugnat – Renouvellement du système de chauffage à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 320 000,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 320 000,00 € HT

2020.234 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération au Pôle Economique des Renardières – Création d'un bipass à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 373 917,50 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 373 917,50 € HT.

2020.235 **du 29 octobre 2020**

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération au Pôle Economique des Renardières – Réfection de voiries à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 459 500,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 459 500,00 € HT.

2020.236 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération au Pôle Economique des Renardières – Aménagement de sécurité et mise en accessibilité des trottoirs à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement Suivantes : Coût de l'opération : 306 350,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 306 350,00 € HT.

2020.237 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération au Pôle Economique des Renardières – Réalisation d'un carrefour giratoire à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 229 500,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 229 500,00 € HT.

2020.238 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour l'opération au Pôle Economique des Renardières – Transformation de l'éclairage en LED à MORET-LOING-ET-ORVANNE et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 35 415,00 € HT Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 35 415,00 € HT.

2020.239 du 29 octobre 2020

Sollicitation de l'aide financière de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, au titre de la DETR ou de la DSIL pour un programme d'implantation de stationnement cycle sur le territoire de la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING et pour arrêter les modalités de financement suivantes : Coût de l'opération : 105 750,00 € HT - Subvention ETAT – Plan de relance au titre de la DETR ou de la DSIL : 105 750,00 € HT.

2020.240 du 2 novembre 2020

Signature d'une convention avec l'association « Les Restos du Cœur », conclue pour un an à compter du 5 novembre 2020 et renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans, ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux des locaux situés :

- Place de l'Hôtel de Ville à Champagne sur Seine (77430) d'une superficie de 100 m² pourvu du matériel pour fonctionner (réfrigérateurs, armoires...),
- Rue de l'Orvanne à Ecuelles (77250) d'une superficie de 121 m² comprenant un sous-sol, un local de stockage d'alimentation, une salle d'attente, une salle de distribution, un local de stockage de produits frais, des toilettes et une cuisine.

2020.241 du 2 novembre 2020

Signature d'une convention d'objectifs, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2021, renouvelables par voie express, avec MSL-SEM ayant pour objet de définir les objectifs et les missions que MORET SEINE & LOING entend confier à MSL-SEM ainsi que les moyens mis en œuvre et les subventions ou avances accordées pour l'accomplissement de ces missions.

La subvention versée par MORET SEINE & LOING à la MSL-SEM s'élève à 230 000 € pour l'année 2021. Ce montant sera ajusté pour les autres années.

2020.242 du 2 novembre 2020

Signature d'une convention avec le Théâtre-Sénart, conclue pour la saison 2020-2021, ayant pour objet de concourir à une meilleure intégration des publics en grande précarité et/ou en détresse personnelle dans le cadre des programmations de spectacles, des manifestations et actions artistiques organisées par le Théâtre-Sénart.

2020.243 du 3 novembre 2020

Signature avec la commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE d'une convention de mise à disposition des agents du service Jeunesse, à titre gracieux, conclue du 3 au 6 novembre 2020, pour exercer des missions d'accueil des jeunes sur le temps périscolaire de 11 h 45 à 13 h 30 et de 15 h 55 à 19 h au groupe scolaire Ravanne à 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE – Commune déléguée ECUELLES

2020.244 du 5 novembre 2020

Signature avec CALISTAIR SAS d'un avenant n° 2 au bail commercial, qui entrera en vigueur le 1er décembre 2020, ayant pour objet de de modifier le paragraphe DESTINATION comme suit :

« Le bien loué devra être exclusivement à usage de l'activité suivante : recherche – développement scientifique (code NACE 72.1).

Le preneur ne pourra exercer dans les lieux loués, même à titre temporaire, aucune autre activité, sauf avenant au présent bail (voir A – Conditions Communes – 2°).

Il devra, en outre, se conformer aux prescriptions administratives et autres concernant ce genre d'activité, ainsi qu'à l'annexe « Technique » du présent bail. »

2020.245 du 5 novembre 2020

Signature d'un bail dérogatoire avec Mme JEANSON (SIREN 533 842 522) pour le module n° 9, référencé local entreprise 31, d'une surface de 105 m² au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à MORET-LOING-ET-ORVANNE – Commune déléguée ECUELLES.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 689,94 € hors taxes (indice ILAT du 1er trimestre 2019) et 130 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2021.

2020.246 du 5 novembre 2020

Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine et Marne d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de la participation de la CAF de Seine et Marne au fonctionnement de France Services Communauté de Communes MORET SEINE & LOING.

Cette convention, renouvelable par tacite reconduction, est conclue à compter de sa date de signature pour une durée ne pouvant excéder celle de l'accord cadre national.

2020.247 du 9 novembre 2020

Signature d'une convention avec M. et Mme EKINDY ETOA, conclue à compter de la date de signature pour une durée d'un mois, ayant pour objet de définir les modalités d'autorisation de tour d'échelle pour faire passer un camion toupie par le terrain du Centre Social situé rue Grande à CHAMPAGNE SUR SEINE en vue de la réalisation d'une terrasse chez l'administré.

2020.248 du 10 novembre 2020

Sollicitation d'une subvention de 6 850 € à la Région Ile de France pour la création d'une plate-forme d'achats en ligne auprès des commerçants du Territoire de la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING dans le but de leur permettre de vendre leurs produits/services malgré la crise sanitaire liée au COVID 19.

2020.249 du 10 novembre 2020

Signature avec l'association Oxygène d'une convention de partenariat, conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa signature, ayant pour objet de promouvoir de façon globale la collectivité sur la radio. En échange des services de promotion par Oxygène, MORET SEINE & LOING versera la somme de 3 828 euros TTC.

2020.250 du 10 novembre 2020

Signature d'une convention, conclue pour l'année scolaire en cours, avec le Collège Fernand Gregh de CHAMPAGNE SUR SEINE et la Compagnie TAM ayant pour objet de définir les modalités mise en place d'une classe artistique « Danse en Classe » au sein du Collège.

2020.251 du 13 novembre 2020

Signature d'une convention, conclue pour l'année scolaire en cours, avec l'Académie de Créteil ayant pour objet de définir les modalités d'agréments et de prise en charge d'un groupe des élèves des écoles du territoire dans le cadre de la natation par les maîtres-nageurs de MORET SEINE & LOING.

2020.252 du 17 novembre 2020

Signature avec la commune de VENOU LA CELLE SUR SEINE d'une convention de mise à disposition des agents du service Sports, à titre gracieux, à compter du 18 novembre 2020 et jusqu'à la fin de la crise sanitaire, pour encadrer des groupes d'enfants sur le temps périscolaire les mercredis dans le cadre d'activités physiques et sportives à la Maison de l'Enfant.

2020.253 du 17 novembre 2020

Signature de l'avenant n° 3 au contrat d'assurance de dommages aux biens avec SMACL Assurances suite à la révision de la superficie déclarée pour l'année 2021.

2020.254 du 17 novembre 2020

Signature avec Ranstad Search d'un contrat de prestation pour le recrutement d'un Directeur des Affaires Juridiques & de la Commande Publique. Le montant de la prestation s'élève à 7 500 € HT.

2020.255 du 17 novembre 2020

Signature du marché n° 2020/3, conclu pour une durée de 18 mois à compter de la date de notification, relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéo protection sur le domaine public avec GIORDANA INGENIERIE pour un montant de : Tranche ferme HT : 19 622,50 € - Tranche optionnelle HT : 8 816,67 €

2020.256 du 17 novembre 2020

Signature du marché n° 2020/2, conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de notification reconductible tacitement 2 fois pour la même durée que celle de la période initiale, relatif à la vérification périodique réglementaire dans les bâtiments communautaires et communaux des communes membres de MORET SEINE & LOING avec DEKRA pour l'ensemble des lots :

N° de lots	Désignation des lots	Montant estimatif annuel en € HT sans valeur contractuelle
1	vérification réglementaire des installations électriques	13 410 €
2	vérification réglementaire des installations gaz	4 010 €
3	vérification réglementaire des alarmes incendies	6 612 €

2020.257 du 24 novembre 2020

Signature avec Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne d'une convention d'objectifs et de financement, conclue du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, ayant pour objet de soutenir l'activité de la Crèche Familiale Graine d'Eveil pour l'accueil du jeune enfant.

2020.258 du 26 novembre 2020

Signature avec le Département de Seine et Marne d'une convention de versement, conclue à la date de signature des parties et au plutôt le 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans, au titre du SARE ayant pour objet de définir les engagements de chaque partie pour le déploiement du programme SARE.

Le Département de Seine et Marne verse une subvention maximale de 68 231 € TTC à MORET SEINE & LOING.

2020.259 du 26 novembre 2020

Signature avec La Poste d'un contrat Maileva pour l'envoi dématérialisé et par courrier des bulletins de paie de la collectivité. L'abonnement « avantage » annuel s'élève à 300 € HT/an auxquels s'ajoutent les frais d'envoi par courrier (impression et affranchissement) et le coût d'envoi en dématérialisé.

2020.260 du 30 novembre 2020

Signature avec le SIRP VILLEMER – TREUZY-LEVELAY - NONVILLE d'une convention de mise à disposition des agents du service Centre Social, à titre gracieux, à compter du 30 novembre jusqu'à la fin de la crise sanitaire, pour encadrer des groupes d'enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 h à 13 h 30 à Nonville et de 16 h 20 à 17 h 30 à VILLEMER.

2020.261 du 30 novembre 2020

Signature avec la commune de MONTIGNY SUR LOING d'une convention de mise à disposition des agents du service Jeunesse, à titre gracieux, à compter du 30 novembre jusqu'à la fin de la crise sanitaire pour encadrer des enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 35 à 16 h 30 et sur le temps de pause méridienne de 12 h 50 à 13 h 35 à l'école maternelle située 25 rue des Cormiers à MONTIGNY SUR LOING.

2020.262 du 30 novembre 2020

Signature de l'avenant à la convention en faveur des écoles de musique, danse et théâtre – structures d'enseignement à rayonnement territorial avec le Département de Seine et Marne pour compléter les articles 2 et 4 de la convention initiale comme suit :

Article 2

La Communauté de communes atteste avoir assuré la continuité du projet présenté dans le cadre de la convention initiale 2020 durant toute la période de fermeture de l'équipement liée à la crise sanitaire. Elle a maintenu l'emploi de son personnel. Elle a mis en œuvre de nouvelles modalités d'enseignement et d'encadrement de la pratique artistique des élèves : usage de plateformes numériques, cours et concert en visio-conférences....

²Article 4

4.1 Montant de la subvention

Conformément aux critères votés par l'Assemblée départementale le 24 mars 2017 (délibération 6/03), une subvention d'un montant de 10 900 € a été votée à la commission permanente du 26 juin 2020.

Le Département s'engage à soutenir financièrement la Communauté de communes par l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'exercice 2020 d'un montant de 10 900 €.

4.2 Modalité de versement de la subvention

La subvention complémentaire de 10 900 € pour le projet de 2020 de la Communauté de communes sera versée dans son intégralité après signature du présent avenant.

Dans l'hypothèse où la dépense réalisée par la Communauté de communes pour mener le projet détaillé à l'article 2 du présent avenant serait inférieur au budget prévisionnel joint au dossier de demande de subvention, cette dernière sera révisée en proportion du niveau d'exécution effectivement justifié et ce, conformément à l'article 4 de la délibération de l'Assemblée départementale du 24 mars 2017.

Dans cette hypothèse, la Communauté de communes procédera au reversement, au bénéfice du Département, du trop-perçu de la subvention mandatée.

Cette modification entrera en vigueur à compter de la date de signature par les parties de l'avenant.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant demeurent inchangées.

2020.263 du 1er décembre 2020

Signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Seine et Marne Environnement qui entrera en vigueur à compter de la date de signature de ce dernier par les deux parties, ayant pour objet de préciser les modalités régissant le financement complémentaire dans le cadre du programme SARE du Département de Seine et Marne versé à MORET SEINE & LOING. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par l'avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2020.264 du 3 décembre 2020

Signature du marché n° 2020/6, conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de notification reconductible tacitement 2 fois pour la même durée que celle de la période initiale, relatif à la vérification annuelle des équipements sportifs des communes membres de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing avec SOLEUS pour un montant estimatif (sans valeur contractuelle) de 2 121,00 € HT.

2020.265 du 3 décembre 2020

Signature de l'avenant à la convention de dotation du Fonds de Résilience avec InitiActive Ile de France, qui entrera en vigueur à compter de la date de signature de ce dernier par les deux parties, ayant pour objet de modifier certains articles de la convention initiale au regard des évolutions du Fonds Résilience. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par l'avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2020.266 du 3 décembre 2020

Signature avec l'Union Francilienne des Fédérations des Centres Sociaux et socioculturels (UFFCS) d'une convention, qui prend effet à la date de démarrage du projet jusqu'au 31 décembre 2022, ayant pour objet de définir les modalités de collaboration et engagements entre les parties autour du projet régional de recherche action sur la lutte contre les solitudes et l'isolement social. Le montant de la subvention par UFFCS à MORET SEINE & LOING s'élève à la somme de 16 000 €.

2020.267 du 3 décembre 2020

Signature d'une convention avec l'Académie de Créteil, conclue pour l'année scolaire en cours, ayant pour objet de définir les modalités d'agréments et de prise en charge d'un groupe d'élèves des écoles du territoire dans le cadre des activités Vélo CE2, CM1, CM2 et Orientation CP, CE1 dispensé par les agents du service des Sports de MOET SEINE & LOING.

2020.268 du 1er décembre 2020

Claude d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société GERICO au 1er Décembre 2020 comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er Décembre 2019	ILAT 2T2019 = 114,47	6 308,19 €
1er Décembre 2020	ILAT 2T2020 = 114,33	6 300,47 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

2020.269 du 4 décembre 2020

Signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des piscines avec des clubs suivants : L'Entente Sportive Vernoucelloise - Le Milieu Aquatique de CHAMPAGNE SUR SEINE - L'association Plongée Avenir - L'association Plongée Palm.

Cet avenant modifie l'article 3 de la convention initiale comme suit :

« En contrepartie de la mise à disposition, l'utilisateur verse une redevance à Moret Seine et Loing. Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020.

Par application de la délibération susvisée, les prix, pour la période indiquée, sont gratuit.

Les frais de nettoyage, d'entretien, d'eau, de gaz seront supportés par Moret Seine et Loing.

Les impôts et taxes de toute nature relatifs aux locaux visés par la présente convention seront supportés par Moret Seine et Loing.

Les impôts et taxes relatifs à l'activité de l'utilisateur seront supportés par ce dernier.

Le droit d'affichage publicitaire au profit de l'utilisateur, dans l'équipement mis à disposition, nécessite une autorisation préalable de Moret Seine et Loing. »

L'avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature des parties.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant demeurent inchangées.

2020.270 du 7 décembre 2020

Signature avec le Département de Seine et Marne d'une convention, qui prend effet à compter de la date de signature des parties et prendra fin après l'exécution complète des obligations de MORET SEINE & LOING, ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier à MORET SEINE & LOING pour réaliser son projet de soutien à l'activité commercial des commerces de centre-ville éligibles sur son territoire. Le Département de Seine et Marne verse une subvention de 15 000 € TTC à MORET SEINE & LOING.

2020.271 du 7 décembre 2020

Signature avec une psychologue d'une convention ayant pour objet de fixer les conditions de mise en place d'un partenariat entre Moret Seine et Loing et la psychologue pour la supervision des LAEP « Petits pas, grands pas » et « Main-tenant pour demain ».

Le montant de l'intervention versé par Moret Seine et Loing à la psychologue s'élève à la somme de 250 €.

2020.272 du 8 décembre 2020

Signature avec le Centre de Gestion de Seine et Marne d'une convention unique pour l'année 2021 relative à ses missions optionnelles.

2020.273 du 8 décembre 2020

Signature d'une convention avec le pédiatre, conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, qui assurera des consultations régulières et obligatoires dans les structures du Service Petite Enfance auprès des enfants.

Le nombre de vacations est fixé à 19. La rémunération est déterminée sur la base tarifaire de 158 € par vacation.

2020.274 du 8 décembre 2020

Signature avec la Galerie d'Art « L'Atelier le Vivier » d'une convention de prêt d'œuvres qui seront installées dans les locaux de l'Office de Tourisme sis 4 bis place Samois, MORET SUR LOING, 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE.

La mise à disposition de ces œuvres aura lieu au fil du temps du 1er janvier au 31 décembre 2021.

MOTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à rajouter un point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts de MORET SEINE & LOING

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOPTE les statuts de MORET SEINE & LOING

Modification du règlement intérieur de MORET SEINE & LOING

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité,
Absentions : Messieurs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN, JOCHMANS pouvoir de Mme DUMAS-PRIMBAULT, BODIER, POUILLIER, Mesdames GAUDIN, SAVAL-BONET, GRAU, SOUCHARD
ADOPTE le règlement intérieur de MORET SEINE & LOING

SIRMOTOM – Rapport annuel 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE le rapport annuel 2019 du SMICTOM

SMICTOM – Rapport annuel 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE le rapport annuel 2019 du SIRMOTOM

Suppression – modification et création de postes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à :

1°) – Supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à Temps Complet et à créer un poste d'Agent de Maîtrise à Temps Complet, au 01/01/2021
2°) – Créer un poste d'Attaché principal à temps non complet 17.5 h hebdomadaire et à supprimer un poste d'Attaché principal à temps complet, au 01/01/2021 ou au 01/02/2021
3°) – Créer les postes comme indiqué dans le tableau ci-dessous à compter du 1er janvier 2021, soit :

Grades	Postes
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	3
Adjoint Social Principal 2ème classe – TNC 29 h	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	1
Auxiliaire Principal 1ère classe	1
Rédacteur Principal 2ème classe	1

Modification du RIFSEEP *(Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel)*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité
Contre : Mmes GRAU – SAVAL-BONET
Absentions : Mrs ZAKEOSSIAN – FONTUGNE – ATLAN – BODIER – POUILLIER – JOCHMANS pouvoir de Mme DUMAS-PRIMBAULT – Mmes GAUDIN – SOUCHARD – EYRIGNOUX - SCHNEIDER
ADOPTE les modifications du RIFSEEP.

Candidature pour un CID *(Contrat Intercommunal de Développement)*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à candidater pour un nouveau CID

ZA de MONTIGNY SUR LOING – Ventes de terrains

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE le Président à vendre le lot n°1, d'une superficie de 795 m² (+/- 3%), issu des parcelles YA n°290 et YA n°292, sises rue du Poirier de Fromie à MONTIGNY SUR LOING (77690), au profit de la société "A L'HEURE DES METS" ou toute société civile immobilière s'y substituant, au prix de 13 515 € H.T. (+/- 3%) et à signer tout acte qui s'y réfère

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à vendre le lot n° 2, d'une superficie de 795 m² (+/- 3%), issu des parcelles YA n°290 et YA n°292, sises rue du Poirier de Fromie à MONTIGNY SUR LOING (77690), au profit de la société "D. GEORGES" ou toute société civile immobilière s'y substituant, au prix de 13 515 € H.T. (+/- 3%) et à signer tout acte qui s'y réfère

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à vendre le lot n°3, d'une superficie de 795 m² (+/- 3%), issu des parcelles YA n°290 et YA n°292, sises rue du Poirier de Fromie à MONTIGNY SUR LOING (77690), au profit de la société "TRANSPARENCE" ou toute société civile immobilière s'y substituant, au prix de 16 575 € H.T. (+/- 3%) et à signer tout acte qui s'y réfère

Vente de nouveaux produits à l'Office de Tourisme MORET SEINE & LOING

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la vente de nouveaux produits à l'Office de Tourisme MORET SEINE & LOING

FINANCES

Attribution d'un bon d'achat pour les agents de MORET SEINE & LOING

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ATTRIBUE aux agents de MORET SEINE & LOING, pour l'année 2020 uniquement, un bon d'achat de 40 € à valoir auprès des restaurateurs du territoire communautaire inscrits sur la plateforme « Click and Collect », valable jusqu'au 31 janvier 2021.

Modalités de versement de subvention aux organismes privés

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : Abstention : Mme GRAU
AUTORISE le Président à verser les subventions à :

- L'université du Temps Libre Rurale pour l'année 2020 d'un montant de 4 000 €
- MSL SEM pour l'année 2021 d'un montant de 230 000 € dont 50 % soit 115 000 € à verser pour le 1er Janvier 2021

Budgets 2020 – Décisions modificatives

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOPTE les modifications sur les budgets

Poursuite de l'investissement – Année 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOPTE la poursuite des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, comme définit à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
PREND CONNAISSANCE des restes à réaliser prévisionnels 2020 qui seront repris au budget primitif 2021

Travaux en régie – année 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOPTE le transfert en section d'investissement à l'issue de la journée comptable complémentaire du montant des travaux en régie.

MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE SEINE & MARNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité
Absentions : Messieurs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, BODIER, ATLAN, JOCHMANS pouvoir Mme DUMAS-PRIMBAULT, POUILLIER, Mesdames GAUDIN, EYRIGNOUX, SAVAL-BONET, GRAU, SOUCHARD

LE PRESIDENT
P. SEPTIERS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
23 Rue du Puve Neuf
CS 80214
77815
MORET SUR LOING
Cedex
MORET SEINE & LOING